

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

En application de l'article R.121-19 du Code de l'Environnement

Projet de parc agri-voltaïque de Chasseneuil-sur-Bonnieure (16260)

Objet de la concertation préalable :

La Société ABO Wind dont le siège social est situé 2 rue du Libre Echange à Toulouse (31506) développe un projet agri-voltaïque d'une surface de 28 hectares pour une puissance totale d'environ 20 MWc.

Le développement de ce projet sur la commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure fait l'objet d'une concertation préalable du public à l'initiative d'ABO Wind.

Durée de la concertation préalable :

La concertation préalable se déroulera du vendredi 25 mars au lundi 11 avril 2022 inclus !

Modalités de la concertation préalable :

Pendant toute la durée de la concertation :

Le dossier de concertation sera disponible pour consultation :

- En mairie de Chasseneuil-sur-Bonnieure pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public ;
- En version électronique téléchargeable sur la page internet du projet :
<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/chasseneuil.html>

Des observations et propositions pourront être adressées :

- par écrit sur le registre ouvert à la mairie de Chasseneuil-sur-Bonnieure (annexe du dossier) ;
- par correspondance à l'adresse suivante :
ABO Wind – 2 rue du Libre Échange – CS95893 – 31506 TOULOUSE Cedex 5 ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : gaston.bileitzuk@abo-wind.fr

A l'issue de la concertation :

Le responsable du projet d'ABO Wind recueillera les avis formulés. Le bilan de cette concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairie de Chasseneuil-sur-Bonnieure ainsi que dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois. Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qui seront mises en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.